CREPA Bretagne
Centre de REssources Professionnelles en Architecture

Cycle de formation 8J

Concevoir un projet d'urbanisme durable

« APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME » (AEU)

OBJECTIFS

« L'Approche Environnementale de l'Urbanisme – est un outil d'aide à la décision pour favoriser et faciliter la prise en compte des aspects environnementaux dans les projets d'aménagement ou les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). »

Site de l'ADEME

Depuis les années quatre-vingt dix le contexte réglementaire et les volontés politiques (LOADDT, loi SRU, lois Grenelle) poussent vers une approche environnementale intégrée dans la conception des projets d'urbanisme.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) élaborée par l'ADEME, propose une réflexion et une analyse transversale sur les enjeux et la gestion des territoires. **L'objectif est d'accompagner des projets qui répondront au mieux aux exigences globales tout en respectant le contexte local dans lequel ils s'inscrivent**.

Cette méthode s'applique à différentes échelles : du SCoT à l'opération d'aménagement en passant par les PLU. C'est une démarche qui a, concrètement, pour objectif de questionner la dimension environnementale durant les différentes phases du projet :

- en amont, au moment du diagnostic et des études préalables
- durant la conduite de projet
- durant le suivi opérationnel.

DATES : **Janvier – septembre 2011**
LIEU : **Maison des associations, RENNES**
HORAIRES : **de 9h à 17h30 soit 56 h de formation**

TARIFS : 1 793,48 € HT soit 2 145 € TTC
Nb de places : **25**

Tarif par personne, inclus :

•Les supports de cours et la coordination pédagogique

•L'accès à **Crepa Link** : interface d'échanges et environnement de travail réservés aux stagiaires de la formation (support de cours, forums, galeries photos, ressources documentaires)

•La restauration

Règlement en 3 fois, voir modalités ci-après.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture Communication

METHODE

L'AEU doit être une contribution à l'économie générale du projet urbain et non une « couche supplémentaire ». Il s'agit donc de se poser les bonnes questions et de faire les bons choix tout au long de la démarche avec les différents partenaires impliqués. Les apports d'experts vous donneront des clés pour traiter **les thématiques** qui seront questionnées lors de la mise en place d'une AEU :

- L'eau
- Les déplacements
- Le paysage
- L'énergie
- Les formes urbaines
- Les déchets
- La biodiversité
- Le sol

Comment les citoyens s'approprient-ils ces enjeux ?

Ce cycle de formation invite aussi les professionnels à intégrer une approche transversale de ces thématiques par **la clé d'entrée du bien-être**. Les liens entre urbanisme et santé, entre confort et qualité de vie, entre espaces partagés et espaces appropriés... remettent l'habitant et l'usager au cœur du projet

Évolutive et globale, l'AEU nécessite des formations basées sur **des études de cas**, des débats, des visites de terrain et des retours d'expériences conduits avec plus ou moins de succès : la compréhension des obstacles est aussi importante que la mise en œuvre réussie.

PUBLICS

Formation à vocation interprofessionnelle : public mixte d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, d'AMO, d'agents des collectivités territoriales, d'aménageurs et de maîtres d'ouvrages

PERFECTIONNEMENT/MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

- Cycle « Conduire l'approche environnementale d'un projet d'urbanisme » 4J
- « La construction partagée d'un projet d'aménagement et de planification » 1J
- « L'urbanisme version Grenelle » 1J

© Tous droits réservés

PROGRAMME

MODULE	DATES	CONTENU DES FORMATIONS	INTERVENANTS
1	21 janvier	• La présentation de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) et mise en œuvre en région Bretagne. • Une démarche transversale : fondamentaux et présentation de la démarche. • Au delà de la performance : urbanisme et bien être : nouvel indicateur, nouveau paradigme, comment l'évaluer ?	***Yvon BASSET,*** *Délégué régional adjoint de l'Ademe* ***Jean-Pierre TROCHE,*** *Groupe RE-sources* ***Michel JANSSENS,*** *Communauté de communes du Val d'Ille*
2	24 février	• Le paysage, du grand territoire à l'opérationnel • La biodiversité en milieu urbain : comprendre, préserver et valoriser.	***Frédéric GEFFROY,*** *paysagiste-urbaniste* *Groupe RE-sources,* *Agence R.DESORMEAUX* ***Gwénaël DESNOS*** *Bureau d'étude DM' Eau*
3	24 mars	• Les formes urbaines : favoriser la diversité • Visite de terrain : lecture de formes urbaines	***Nadine BLOT,*** *Groupe RE-sources*
4	20 avril	• Urbanisme et mobilité durable : enjeux et perspectives	***Guillaume PORCHER*** *Green E-Motion*
5	20 mai	• Le sol : mieux prendre en compte ce système vivant • La question de l'eau dans les opérations d'urbanisme	***Claude et Lydia BOURGUIGNON*** *Laboratoire LAMS* ***Bruno RICARD,*** *Ingénieur hydrologue, Sinbio*
6	16 juin	• La gestion des déchets : du chantier à l'usager • Les choix énergétiques	***Valérie NOUVEL,*** *Ingénieur conseil environnement* ***Daniel GUILLOTIN,*** *Conseil Local à l'Energie (CLE)*
7	8 juillet	• Urbanisme et santé : du bien-être au confort. • Vers des espaces publics de qualité.	***Pascal THÉBAULT*** ***et Jean SIMOS*** *S2D* ***Bernard MENGUY*** *Architecte-Urbaniste*
8	8 septembre	• Le Grenelle de l'environnement : impacts sur le métier d'urbaniste • Comment mettre en place une veille ? • Retour d'expérience ; La ZAC Saint-Nolff • Enjeux écologiques économiques et sociaux, poids des acteurs et des habitants, difficultés et limites de l'exercice	***Stéphanie LECONTE*** *Juriste - Dir. adjointe de l'Institut de la construction et de l'habitation* ***Valérie NOUVEL,*** *Ingénieur conseil environnement* ***Sylvain COQUEREL,*** *Agence Territoires En Mouvement*

Coordination pédagogique : Bastien CLEMOT et Eric CHABOT

© Tous droits réservés

PLAN D'ACCES

MAISON DES ASSOCIATIONS
6, cours des Alliés
35000 RENNES

➔ **ACCES**
Métro : Station Charles de Gaulle
Bus : Lignes N° 1, 3, 54, 55, 56
arrêt Charles de Gaulle/Colombier
Parking : Charles de Gaulle et Colombier

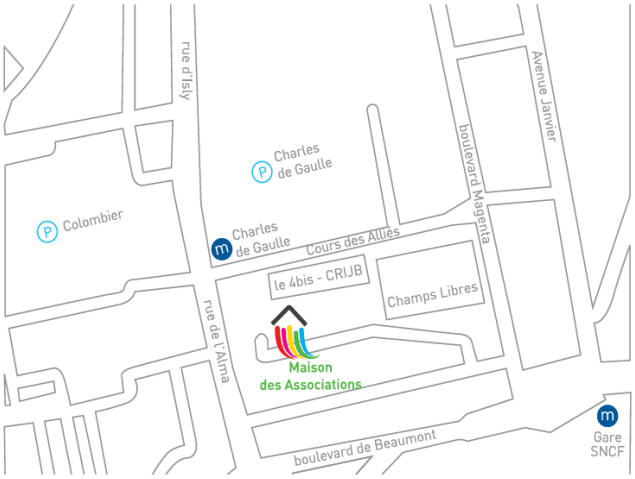

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

O *Le stage fera l'objet d'une convention de formation qui sera envoyée avant le début du stage.*

O *Il peut être pris en charge sous certaines conditions par votre organisme de formation auquel vous devez vous adresser (FIF-PL, OPCA-PL ou autre)*

O *L'inscription est définitive si elle est accompagnée du règlement TTC **en 3 chèques** qui seront encaissés selon l'échéancier ci-dessous :*

FEVRIER	*1er chèque. Envoi d'un récépissé de versement*
MAI	*2ème chèque. Envoi d'un récépissé de versement*
SEPTEMBRE	*3ème chèque. Envoi de votre facture acquittée*

O *Annulation du stage par le CREPA Bretagne: les stagiaires seront prévenus par email 5 jours avant la date prévue du stage. Le CREPA s'engage à réorganiser le stage à une date ultérieure.*

O *Annulation du stagiaire :*
- *Plus de 10 jours avant la date prévue du cycle de formation : le CREPA restitue intégralement le règlement s'il a été effectué au préalable.*
- *Moins de 10 jours avant la date prévue du cycle de formation : une retenue de 20% sera effectuée sur le montant total HT du stage.*

O *Il est possible de remplacer le stagiaire qui ne peut pas venir par une autre personne en prévenant le CREPA Bretagne au moins 2 jours avant le début de la formation.*

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION :

Pour les salariés : www.opcapl.com
Pour les employeurs : www.fifpl.fr

Modalités de prise en charge : www.crepa-formation.org

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION AEU 8J

A renvoyer pour le 20 décembre 2010 au plus tard

NOM.....Prénom.....Fonction.....

Agence .....

Adresse.....

CP.....VILLE.....

Tel.....Fax.....Mobile.....

Email.....@.....

S'inscrit à la formation et joint 3 chèques de **715 € TTC**
à l'ordre du CREPA Bretagne.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par simple lettre, que vos coordonnées ne soient plus communiquées à des tiers.